Promotion du solaire thermique dans le secteur TERTIAIRE
Procédure d'adhésion
Réalisation des installations solaires composées et centralisées

Tâches des opérateurs	Etablissements
Préparation des études de faisabilité, des dossiers d'appel d'offre et Suivi du chantier	Contracter un bureau d'études éligible
Contrôle des études, des équipements et des travaux	Contracter un bureau de contrôle éligible
Validation de la faisabilité technique	Transmettre le dossier de faisabilité à l'ANME
Préparation d'un dossier d'exécution et exécution des projets	Contracter un fournisseur collectif éligible
Validation du dossier et signature des contrats programmes relatifs aux primes du FNME	Transmettre le dossier d'exécution à l'ANME
Suivi des travaux par le bureau d'étude et le bureau de contrôle	Entame des travaux
Achèvement des travaux	Réception provisoire
	Suivi et entretien de l'installation

30 % du FTE avec un plafond de 150 DT/m²

70 % du coût de l'étude et de contrôle servie par le FTE